22ème Rallye Régional de SARLAT PERIGORD NOIR
07 et 08 Octobre 2017

PROGRAMME – HORAIRES

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes.

Parution du règlement : Lundi 07 Août 2017
Ouverture des engagements : Lundi 07 Août 2017
Clôture des engagements : Lundi 25 Septembre 2017
Parution du road-book : Dimanche 01 Octobre 2017
Dates et heures des reconnaissances : Dimanche 01 Octobre 2017 de 8H00 à 12H00 et de 14H00 à 18H00, Samedi 07 Octobre 2017 de 8H00 à 12H00 et de 14H00 à 19H00.
Vérifications administratives : Samedi 07 Octobre 2017 de 9H00 à 17H30 à la Halle Paysanne à LES EYZIES.
Vérifications techniques : Samedi 07 Octobre 2017 de 9H30 à 12H30 et de 14H00 à 18H30, parking Canoë Vallée Vézère à LES EYZIES
Heure de mise en place du parc de départ le : Samedi 07 Octobre 2017 de 10H00 à 19H00 parc fermé à LES EYZIES.
1ère réunion du Collège des Commissaires Sportifs le Samedi 07 Octobre 2017 à 17H00 halle paysanne à LES EYZIES.
Publication des équipages admis au départ le Samedi 07 Octobre 2017 à 20H00, parc fermé à LES EYZIES
Publication des heures et ordres de départ le Samedi 07 Octobre 2017 à 20H00, parc fermé à LES EYZIES.
Départ de l'étape : parc fermé LES EYZIES, Dimanche 08 Octobre 2017 à 8H00 (premier concurrent)
Arrivée de l'étape : parc fermé LES EYZIES, Dimanche 08 Octobre 2017 à partir de 15H15 (premier concurrent)
Vérifications finales : garage LOUPROU à TURSAC.
Publication des résultats du rallye le : Dimanche 08 Octobre 2017, 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent, parc fermé LES EYZIES.
Remise des prix le : Dimanche 08 Octobre 2017 à 17H30 Lieu : sortie parc fermé à LES EYZIES

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Asa des 4 Couleurs (10/15) organise le **22ème Rallye de SARLAT PERIGORD NOIR** en qualité d'organisateur administratif.
Le présent règlement a reçu les permis d'organisation N°34 de la Ligue du Sport Automobile Aquitaine-Guyane et N°645 de la Fédération Française de Sport Automobile en date du 03/7/2017.

.

Comité d'Organisation

Organisateur Administratif : ASA DES 4 COULEURS (1015)
Président : Jean-Pierre TEYSSIER 41, rue du Barry 24290-MONTIGNAC/VEZERE
Organisateur technique : ECURIE SARLAT SPORT AUTO
Président : Guillaume IGUACEL, Le Jonc de Chazal 24120-LADORNAC

Membres : BOYER Michel, CONSTANT François, DELPECH Patrice, DI RENZONE René, FAURE Jean-Pierre, GIAT Jean-Marc, GRANGER Anthony, GRIMAUD Guy, GUERARD Alain, IGUACEL Audrey, LACOSTE Jean-Pierre, LEMONNIER Daniel, LOUPROU Jean-Michel, , PAGES Bernard, ROUSSET Stéphane, SENECHAL Jean-Claude, TEYSSIER Arlette, VALADE Robert.

Secrétariat du Rallye : Jean-Michel LOUPROU Le Bourg 24620-TURSAC
Téléphone : 06-88-28-51-20 ou 05-53-06-94-90
Fax : 05-53-06-14-67 jmlouprou@hotmail.com
Permanence du Rallye : Halle Paysanne à LES EYZIES, Samedi 07 Octobre de 17H00 à 20H00, Dimanche 08 Octobre 2017 de 7H30 à 17H30.

1.1P. OFFICIELS

FONCTION	NOM	N° LICENCE	ASA
Président du collège des commissaires sportifs	DELORME Jean-Marie	9708	10/15
Membres du collège	COMBE Robert FOURCADE Annie	11108 15323	10/06 10/06
Directeur de course	POIRATON Marie-Françoise	11252	10/04
Adjoints au directeur de course	DANIEL Philippe BOUCHON Françoise	50805 17644	10/04 10/04
Directeurs d'épreuves spéciales	ORILLAC Patrick RAINAUD Christian	14992 6150	10/04 11/01
Commissaires sportifs aux départs de spéciales	JECKER Renée MITRAC Danièle	11119 6151	10/04 11/01
Classement informatique	BOUGEOIS Monique DUCROCQ Frédérik	132559 19399	10/04 10/04
Chronométreurs	MIKLOU Serge BRAUN Jacques	187567 196195	10/09 10/04
Médecin Chef	Docteur NGUYEN Roger Docteur VISOIANOU Andrei		
Chargé des relations avec la Presse	COEFFE Gérard	149554	17/99
Responsable des commissaires techniques	PINA Claude	18191	10/04
Commissaires techniques	GAUTHIER Erik MOMMAYOU André LOUIS Alexandre	196863 12924 237076	10/15 09/03 10/06
Juge de fait	JEAN Philippe	22816	10/06
Relations concurrents	FOURCADE Jean-François	8460	10/06
Délégué à la sécurité	IGUACEL Guillaume	54188	10/15
Délégué au véhicule tricolore	BEAL Luc	9660	17/21
Délégué au véhicule damier	CENTIMES Gérard	31211	09/10

1.2P. ELIGIBILITE

Le Rallye de SARLAT PERIGORD NOIR compte pour :

- La coupe de France des rallyes 2018 coefficient 2
- Le championnat des Ligues du Sport Automobile d'Aquitaine-Guyane et du Limousin.

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour **les vérifications administratives** qui auront lieu: Samedi 07 Octobre 2017 de 9H00 à 12H00 et de 13H30 à 17H30, Halle Paysanne à LES EYZIES.
Les vérifications techniques auront lieu le Samedi 07 Octobre 2017 de 9H30 à 12H30 et de 14H00 à 18H30, parking Canoës Vallée Vézère à LES EYZIES.

- Groupes N-FN-R de 9H30 à 12H30
- Groupes A-FA de 14H00 à 16H30
- Groupes F2000-GT de 16H30 à 18H30.

Les vérifications finales seront effectuées : Garage LOUPROU
Adresse : Le Bourg 24620-TURSAC
Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 22ème rallye de SARLAT PERIGORD NOIR doit adresser la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, **avant le Lundi 25 Septembre 2017 à minuit** (cachet de la poste faisant foi) au secrétariat du rallye :

Jean-Michel LOUPROU Le Bourg 24620-TURSAC 06-88-28-51-20 Fax :05-53-06-14-67 jmlouprou@hotmail.com Chèques libellés à l'ordre de Ecurie Sarlat Sport Auto

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 100 voitures maximum.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 280 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : 560 €
- Réduction de 40 € accordée aux pilotes licenciés à l'ASA des 4 COULEURS

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement. Les chèques seront encaissés après l'épreuve.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA.

Assistance obligatoire sur 4 parkings attenants (parking des campings cars et parkings annexes) à LES EYZIES Ces emplacements seront indiqués par des panneaux

L'utilisation d'une bâche étanche et d'un extincteur de 5 kgs minimum est obligatoire.

Vue l'étroitesse de la route menant à ces parcs et pour faciliter l'entrée et la sortie des concurrents la circulation dans la zone assistance sera interdite à tout véhicule. Dans les parcs, les véhicules n'ayant pas les caractéristiques de véhicule d'assistance seront interdits (un autocollant ASSISTANCE sera fourni à chaque concurrent, des contrôles seront effectués par l'organisateur).

4.3.2.3P. Limitation de changements de pièces

Conforme au règlement standard FFSA.

4.6.P Identification des voitures

Conforme au règlement standard FFSA.

L'identification des voitures se fera par l'apposition des 2 autocollants fournis (210x140), l'un situé dans l'angle supérieur droit du pare brise et l'autre à l'emplacement de la plaque d'immatriculation arrière. Les plaques d'immatriculation devront être déposées ou recouvertes.

Chaque voiture devra être équipée à l'avant d'un support, d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation (520x110mm), permettant le positionnement de l'identification promotionnelle exclusivement réservée à l'organisateur.

ARTICLE 5P. PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative ainsi que le plan de pose, seront communiqués aux concurrents par un additif lors des vérifications administratives.

Des contrôles pourront être effectués dans le but de vérifier le bon positionnement sur les voitures.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Le Rallye de SARLAT PERIGORD NOIR représente un parcours total de 122KM100.

Il est divisé en 1 étape et 3 sections.

Il comporte 5 épreuves spéciales d'une longueur totale de 40KM00.

Les épreuves spéciales sont : ES 1-3-5 MARQUAY 8KM00 et ES 2-4 ST CIRQ 8KM00

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

6.2.6P. Les reconnaissances auront lieu le : Dimanche 01Octobre 2017 de 8H00 à 12H00 et de 14H00 à 18H00, Samedi 07 Octobre 2017 de 8H00 à 12H00 et de 14H00 à 19H00.

Dans tous les rallyes asphalte, dans le but de limiter les nuisances, les concurrents et équipages auront l'obligation de respecter au cours des reconnaissances le code de la route (notamment la vitesse et le bruit) et les prescriptions et interdictions suivantes :
- Le nombre de passages en reconnaissances est limité à trois au maximum.
- Tout retour en arrière, tout fractionnement et/ou bouclage en cours de reconnaissances des épreuves spéciales est interdit.
- Tout accès à une Epreuve Spéciale devra obligatoirement se faire par son départ.
- Le nombre de personnes par voiture de reconnaissance est limité à deux.

Les carnets d'itinéraire seront disponibles au Café de la Mairie, dans le centre à LES EYZIES, Dimanche 01 Octobre 2017 de 8H00 à 18H00 et le Samedi 07 Octobre 2017 de 8H00 à 18H00.
Obligation de remplir une fiche de renseignements comportant : noms pilote et copilote, marque, modèle, immatriculation et couleur du véhicule de reconnaissance.

6.4. CIRCULATION

6.4.1. Pendant toute la durée du rallye en dehors des ES, les équipages devront se conformer strictement aux prescriptions réglementant la circulation en France, ainsi qu'aux prescriptions spécifiques édictées par les autorités publiques à l'occasion des reconnaissances ou du rallye, notamment s'agissant des limitations de vitesse. Tout équipage qui ne se conformera pas à ces prescriptions, se verra infliger les pénalités prévues ci-dessous :

- 1ère infraction : une pénalité en espèces de 80€
- 2ème infraction : une pénalité en temps de 1 mn,
- 3ème infraction : exclusion.

6.4.2. Un carnet d'infractions conforme au modèle établi par la FFSA sera remis à chaque équipage. Il devra être disponible et présenté à toute demande d'un officiel pendant toute la durée du rallye. **Ce carnet devra obligatoirement être restitué en fin de rallye avec le carnet de bord sous peine d'exclusion de l'équipage.** L'équipage est seul responsable de son carnet d'infraction.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.2.11P. Les signes distinctifs des Commissaires sont :

- Commissaire de route : chasuble orange
- Chef de poste : chasuble orange barré

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX

CLASSEMENTS	PREMIER	DEUXIEME	TROISIEME
GENERAL	560.00	460.00	360.00
GROUPE	360.00	280.00	180.00
CLASSE	280.00	140.00	90.00
1ère FEMININES	140.00		

LES PRIX (GENERAL-GROUPE-CLASSE) NE SONT PAS CUMULABLES

GROUPE ET CLASSES : un prix de 1 à 4 partants, trois prix à partir de 5 partants,
Les classes A5K, A6K, A7K, A7S, N2 seront distinctes des classes A5, A6, A7, N2S.
Les chèques des prix seront envoyés 48 heures après l'épreuve.
Des coupes et lots récompenseront les 3 premiers au scratch, les 3 premiers de groupe, les 3 premiers de classe et le 1ère féminine (2coupes par équipages).
Tous les équipages recevront un trophée et divers lots.
Les commissaires de route seront récompensés par des lots et des coupes.
La remise des prix se déroulera le Dimanche 08 Octobre 2017 à 17H30 à la sortie du parc fermé à LES EYZIES.